



Problème de versement de caisse

Par **nono33700**, le **16/07/2014** à **23:55**

Bonjour. Je suis commis de bar et chaque soir je dois verser ma caisse dans un coffre sans qu'un supérieur soit là pour attester que je l'ai bien verser. Un soir j'ai verser ma caisse et je suis parti en repos 2 jours. J'ai été convoqué car ma caisse n'avait pas été retrouvé enfin juste la pochette déchirée puis remis au coffre. C'est un coffre à balancier. Ma seule excuse c'est qu'elle a due se coincer et quelqu'un passant derrière moi la décoincer s'est servi et la reverser. Qu'est ce que je risque? Je suis en cdi. Le montant est de 900 €. Merci

Par **moisse**, le **17/07/2014** à **08:52**

Bonjour,

Vous ne risquez rien.

Sauf si l'employeur parvient à prouver:

* que votre négligence a permis cette disparition, auquel cas il peut vous sanctionner depuis un avertissement jusqu'au licenciement

* que vous avez effectivement volé cet argent, et il pourra porter plainte en vue d'obtenir des D.I. au moins équivalents à l'argent disparu correctement évalué.

Mais en aucun cas il ne peut d'office vous demander un quelconque remboursement.